

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

#09

Centre d'affaires
Page 06

Enfouissement
Page 07

Jumelage
Page 15

Roseraie
Page 20



Édito



Bonjour à tous,

L'été 2016 a concrétisé une partie de notre programme.

Nous avons profité des vacances scolaires pour commencer l'enfouissement des réseaux dans la rue de Paris par la partie la plus gênante. La circulation routière a été souvent mise en alternance pour permettre de creuser sous la chaussée. De bon gré, les riverains ont accepté de changer leurs habitudes pendant la durée du chantier. Grâce à la société Eiffage et au maître d'œuvre SE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise), ces travaux se déroulent dans d'excellentes conditions.

Le chantier se poursuivra avec les branchements, le retrait des câbles aériens et des poteaux, l'installation des nouveaux réverbères et les essais nécessaires, et s'achèvera en février 2017.

Nous en profiterons pour réali-

ser des économies d'énergie et d'entretien, puisque les nouveaux lampadaires seront équipés d'ampoules à LEDs, programmées pour s'allumer à la tombée de la nuit et diminuer leur luminosité aux heures tardives. L'environnement ne sera pas oublié car ces réverbères répondront aux dernières normes d'éclairage public en limitant le flux lumineux dirigé vers le haut, pour la protection du ciel nocturne.

Les travaux de la rue de Paris ne permettront pas l'installation des illuminations de fin d'année. Seuls le parc de la mairie et certains lieux notables de la commune en bénéficieront.

Après la Maison Médicale du Serval installée dans le cœur de village (133 rue du Vieux Château) en mai 2016, nous inaugurons fin septembre le Centre d'Affaire du Chêne au Loup (13 rue du Pic Cendré, à la frontière de notre commune avec Orry-la-Ville. (p. 06). Une micro-crèche de 10 places y a ouvert ses portes début septembre et une salle de sport s'y installera en novembre.

Sauvée de justesse à la rentrée dernière avec le concours des parents d'élèves, une classe de l'école élémentaire a finalement dû être fermée en raison de la diminution des effectifs.

Daniel DRAY
Maire de La Chapelle-en-Serval

Félicitations



Nous tenons à féliciter Fiona Zanardo, élève brillante que son professeur d'histoire-géographie a proposé pour participer au concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année scolaire 2015-2016, dont le thème était la Résistance par l'art et la littérature. Arrivée première du département et de la région, elle concourt maintenant au niveau national et nous lui souhaitons le meilleur, en attendant son résultat en octobre.

Née en 1998 à Senlis, Capelloise depuis 10 ans, Fiona a fait ses études au Collège du Servois à La Chapelle-en-Serval, puis au Lycée Hugues Capet à Senlis. Elle poursuit ses études en faculté de droit à Aix-en-Provence.

Nous remercions le Collège du Servois et le Lycée Hugues Capet de Senlis pour leur travail.

Agenda

samedi 24 septembre 2016

Sortie annuelle du Comité des Fêtes à Lille avec balade en Citroën 2 CV (p. 17)

samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016

Salon du modélisme au gymnase (voir affiche p. 11)

samedi 8 et dimanche 9 octobre 2016

Visite de la délégation allemande pour le jumelage (p. 15)

jeudi 28 octobre 2016

Marché gourmand à la place de la Glorie de 16 h 30 à 20 h. Valère pour les produits antillais et Hélène pour les produits grecs seront présents. Nous recherchons d'autres marchands pour compléter ce duo de qualité.

vendredi 11 novembre 2016

Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale. Rassemblement à 10 h 45 à la Roseraie, dépôt de gerbes au monument aux morts, puis allocution du maire à la salle des fêtes avec vin d'honneur

dimanche 20 novembre 2016

~~Après-midi à la salle des fêtes organisée par le Comité des Fêtes~~ Cette manifestation est annulée. (lire p. 18)

jeudi 25 novembre 2016

Marché gourmand à la place de la Glorie de 16 h 30 à 20 h

samedi 26 novembre 2016

Repas des aînés à la salle des fêtes à partir de 12 h. 200 aînés nés avant 1951 sont attendus avec leur conjoint.

vendredi 2 décembre 2016

Les enfants déclencheront les illuminations du parc de la mairie à 18 h 30. Les Capellois sont invités devant la mairie.

samedi 10 décembre 2016

Noël des enfants à la salle des fêtes (p. 10)

dimanche 8 janvier 2017

Vœux du maire et galette des rois à la salle des fêtes

mars 2017

Salon de l'Artisanat et de la Gastronomie au gymnase

dimanche 16 avril 2017

Chasse aux œufs dans le parc de la mairie

dimanche 28 mai 2017

Fête des associations dans le parc de la mairie

samedi 10 juin 2017

Spectacle Happy Fitness à la salle des fêtes

samedi 10 et dimanche 11 juin 2017

Fête communale à la place de la Glorie

samedi 17 juin 2017

Spectacle I-Music à la salle des fêtes

samedi 24 juin 2017

Spectacle Loisirs capellois 2000

samedi 24 et dimanche 25 juin 2017

Festival Rockabilly dans le parc de la mairie



Sortie à Lille organisée par le Comité des Fêtes (p. 17)

Conseils municipaux

8 juin 2016

Maire et adjoints

Le conseil municipal :

- Adopte l'avis sur la revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.
- Donne un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement un entrepôt logistique de la société Prologis France LXXXIII à Marly-la-Ville et un entrepôt de la société Panhard Développement à Survilliers.
- Approuve la répartition libre (prise en charge totale par l'Aire Cantilienne) du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- Attribue aux associations les subventions de 1800€ pour Sud Basket Oise et de 990€ pour Happy Fitness.
- Attribue au centre communal d'action social (CCAS) une subvention de 3000€.
- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal chargé de la gestion des CES de Senlis et de La Chapelle-en-Serval (SICES) sous réserve de la continuité des subventions.
- Valide la participation des familles aux services communaux et d'études surveillées.



Maire

Daniel Dray (daniel.drays@lces.fr)



Maire-adjoint aux finances et aux aînés

Bernard Billière (bernard.billiere@lces.fr)



Maire-adjointe à l'aménagement du territoire

Marie-Claire Gibergues (marie-claire.gibergues@lces.fr)



Maire-adjoint à la communication, aux nouvelles technologies et au développement durable

Grégoire Dubourg (gregoire.dubourg@lces.fr)



Maire-adjointe à l'éducation, à la jeunesse et aux sports

Marion Le Maux (marion.le-maux@lces.fr)



Maire-adjoint à l'entretien et au cadre de vie

Olivier Pomponne (olivier.pomponne@lces.fr)



Maire-adjointe à la vie sociale et au commerce

Céline Lapôtre (celine.lapotre@lces.fr)

Informations diverses

C'est la vie...

— Naissances

14/05/2016 : OUENZERFI Zakaria,

04/06/2016 : ALACA Kerem

06/07/2016 : VEST Axel

09/08/2016 : BOUCHER Adrien

12/08/2016 : DJADAOU Aliyah

— Mariages

28/05/2016 : DELBERGUES Yann
et FLOREZ Vanessa

28/05/2016 : CONTENTIN
Philippe et TOURNÉ Stéphanie

26/07/2016 : REBOUT Malek et
BOUCHERRAB Lydia

27/08/2016 : JEAN-BAPTISTE
Johnny et LEFÈBVRE Blandine

10/09/2016 : COCOZZA Quentin
et JARBOUI Sarah

— Décès

02/06/2016 : DEHON Marcel

07/08/2016 : KERJAN Simone

07/08/2016 : BONDAREFF
Laurent

13/08/2016 : LEGROS Marc

17/08/2016 : COQUERET Jean

13/09/2016 : ZÉMITTI Saïd

Horaires des cérémonies religieuses

Les prochaines messes célébrées
à l'église de la Sainte-Trinité :

- dimanche 2 octobre à 10 h 30
- dimanche 6 novembre à 9 h 30

- samedi 3 décembre à 18 h
- samedi 24 décembre à 17 h 30

Vacances scolaires

- Automne : du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre 2016
- Noël : du vendredi 16 décembre au mardi 3 janvier 2017
- Hiver : du vendredi 10 février au lundi 27 février 2017
- Printemps : vendredi 7 avril au lundi 24 avril 2017
- Été : vendredi 7 juillet 2017

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les classes vaqueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.

Permanence juridique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, des consultations juridiques gratuites sont assurées par le barreau de Senlis le deuxième vendredi de chaque mois de 15 h à 17 h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si besoin vers un confrère plus spécialisé. Il est conseillé de prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie, par téléphone au **03 44 54 60 29** ou par email à **mairie@lces.fr**. Les prochaines permanences pour 2016 auront lieu les vendredis 14 octobre, 18 novembre et 9 décembre.

Réunion publique PLU

Le 30 juin 2016, la ville a invité tous les concitoyens à une réunion publique autour du Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier, en cours d'élaboration, a été longuement expliqué aux Capellois. Après un bref rappel de la réglementation en matière d'urbanisme, le diagnostic et les enjeux qui se posent pour le territoire ont été exposés. Les élus qui ont planché sur le PLU ont dû faire des choix et formuler des objectifs pour répondre aux besoins définis. Ceux-ci sont exposés dans un document appelé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le PADD exprime le projet urbain et les grandes orientations d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal. Il est la « feuille de route » pour les 10 prochaines années.

Afin de présenter concrètement les réflexions et orientations du groupe de travail d'élus et de connaître le point de vue des Capellois, ceux-ci, à l'issue de l'exposé de notre urbaniste Magalie Suinot, ont pu poser des questions et échanger avec le maire.

5 affiches expliquant le projet, les enjeux et le diagnostic du PLU sont exposées actuellement en mairie. Le diaporama de la présentation est consultable en ligne sur **tiny.cc/lces-plu**.

Centre d'affaires

Les activités et sociétés du centre d'affaires « Le Clos du Chêne au Loup » ont ouvert leurs portes le 1^{er} septembre 2016 dans le centre d'affaires au 13 rue du Pic Cendré à La Chapelle-en-Serval. Seront présentes sur place les activités et sociétés suivantes :

— Gigafit

Centre de fitness Gigafit avec machines dernière génération et haut de gamme, un coach sportif à disposition pour un programme personnalisé. Spa, sauna, hammam et douche émotionnelle avec différents forfaits et salle privatisable.

— Dermo'Sun

Centre d'esthétique (maquillage et maquillage permanent). Centre de bronzage UV avec 3 solariums et lit massant, lit classique turbo et facial. Salon dédié à la beauté au féminin comme au masculin.

— Cabinet BSH

Cabinet de maîtrise d'œuvre et OPC (ordonnancement, pilotage et coordination). Suivi de chantier.

— Crèche L'Île aux Câlins

Ouvert depuis le 29 août 2016. Accueil des enfants de 3 mois à 3 ans. La structure petite enfance peut accueillir 10 enfants sur une plage horaire de 7 h 30 à 19 h 30.

— Addiction Coiffure by Laura

Laura ouvre un deuxième salon de coiffure mixte dans l'Oise dans



une atmosphère conviviale et une décoration moderne.

— Cabinets médicaux

- Dr MOHRI : cabinet de chirurgie dentaire
- Dr KOBAA : cabinet de chirurgie dentaire
- Dr PASSEMARD : médecin du sport
- Mme SORIN : masseuse kinésithérapeute
- Mme PASSEMARD : masseuse kinésithérapeute

— Groupe A2C/ Financière Vauthier

Société familiale spécialisée dans la promotion immobilière sur le sud de l'Oise. Conception de programmes immobiliers jusqu'à leur livraison. Accompagnement financier et technique des clients. Immobilier tertiaire, logements collectifs, logements individuels.

— PRS Peinture

Société de bâtiment spécialisée dans la peinture et les revêtements de sols.

— PRS Nettoyage

Société de bâtiment spécialisée dans le nettoyage de locaux professionnels et particuliers.

D'autres activités devraient s'implanter dans les semaines à venir car certains locaux ont été achetés par divers investisseurs pour du locatif. Enfin, sera édifié prochainement un hôtel 4 étoiles de 52 chambres, par l'enseigne Golden Tulip, avec restaurant de 200 couverts et salle de séminaire pour une ouverture prévue fin 2017.

— Stationnement

- 75 places en sous-sol pour le centre d'affaires
- 75 places en sous-sol pour l'hôtel

- 50 places en surface pour les visiteurs

Ce projet va créer une centaine d'emplois, principalement dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, des activités de services et des activités liées au secteur du bâtiment. Vous pouvez d'ores et déjà adresser vos candidatures au GROUPE A2C - BP 20229 - 60501 CHANTILLY CEDEX.

Travaux de l'église

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux sur notre église se terminent. Maintenant que les murs extérieurs et la couverture ont fait peau neuve, c'est au tour des vitraux d'être réparés. Quelques trous avaient même permis à des moineaux de faire leur nid au printemps !



Le parvis est en cours de finalisation.

Enfouissement des réseaux

Les travaux, exécutés par l'entreprise Eiffage, sous l'égide du



SE60, sont commencés depuis le 5 juillet 2016. Il s'agit d'enterrer tous les câbles qui passent en aérien au dessus de la rue de Paris et de passer les fourreaux nécessaires au passage des câbles à venir, comme la fibre optique, prévue pour 2018.

Déchets médicamenteux

Il est interdit et dangereux de déposer des médicaments (même périmés) sur la voie publique.

Pour rappel, les pharmacies, via "Cyclamed", sont habilitées à récupérer l'intérieur des boîtes.

Les emballages sont recyclés dans vos poubelles jaunes, sans dommage pour l'environnement.

Les seringues et aiguilles suivent la filière "Dastri" : n'hésitez pas à demander des containers à votre pharmacie.

Merci de votre aide.

L. Sarmiento, pharmacienne

Pénalités de retard à l'accueil périscolaire

Chaque soir, l'accueil périscolaire aux écoles maternelle et élémentaire est assuré par les animateurs jusqu'à 19h.

Lorsque des parents viennent chercher leurs enfants en retard, les animateurs doivent modifier leurs emplois du temps personnels et la municipalité doit compenser les horaires des animateurs pour les heures effectuées.

Pour ne pas faire payer aux mauvais joueurs les abus de certains, nous avons mis en place depuis le 1^{er} septembre 2016 une pénalité de retard. Dès la première minute de retard (à partir de 19h01), la pénalité est de 5€ par tranche de 15 minutes, soit :

- à partir de 19h01 : 5€
- à partir de 19h16 : 10€
- à partir de 19h31 : 15€
- et ainsi de suite...

Merci de votre compréhension.

Jeunesse

Collège du Servois

— Mur de la mémoire

Lundi 4 juillet 2016, le mur de la mémoire a été inauguré au Collège du Servois en présence de deux représentants du conseil départemental, des représentants des associations de parents, d'élèves et d'enseignants.

Fruit du travail de collégiens de 3^e participant à l'échange franco-anglais, du plasticien Baptiste Verrey et de quatre enseignants, cette fresque a pour but de mettre à l'honneur l'amitié franco-anglaise et la commémoration du centenaire de la bataille de la Somme. Les élèves ont travaillé sur des journaux d'époque avant de réaliser des pochoirs avec des mots préalablement choisis.

Ce mur vient ponctuer un quatrième échange avec Waverley

School de Birmingham.

L'année scolaire prochaine, un nouveau projet autour des femmes dans l'histoire de la bande dessinée sera lancé avec un voyage en Angleterre dans l'établissement partenaire.

Guillaume GAST, professeur d'histoire-géographie au Collège du Servois

Échanges linguistiques

— Témoignage d'un travail commun entre deux établissements

Depuis quelques années, les deux établissements : Waverley School à Birmingham, et le Collège du Servois travaillent ensemble lors

des échanges linguistiques.

Les élèves du collège sont partis à Birmingham du 18 au 23 avril 2016 et nous avons reçu les élèves anglais du 24 au 29 avril 2016.

Cette année, le projet commun portait sur le devoir de mémoire de la grande guerre.

Les lettres que les soldats envoyaient du front à leurs proches ont servi de base de recherche.

Un premier travail de restitution a mené à la production d'un livret commun qui a été distribué à chaque élève.

Mais l'ensemble des participants n'ont pas voulu en rester là et ont souhaité laisser une trace indélébile de ce travail par la réalisation d'une fresque, véritable œuvre d'art qui illustre la discussion entre le front, l'arrière et les élèves.

Soldat à gauche et civil à droite avec un échange de mot et d'espoir que chacun pouvait se renvoyer.

Je tiens à remercier l'énorme travail d'Isabelle Sire, Marie-Christine Freval – Isabelle Glotin – Guillaume Gast et Baptiste Verrey pour l'animation artistique, et bien entendu tous les élèves de Waverley School et du Collège du Servois qui ont participé à la matérialisation de cette œuvre.

C'est par ce type de travail que le collège restera toujours un établissement à l'initiative d'idées





citoyennes.

Les voyages et échanges internationaux qui sont la base de l'axe fort du Collège du Servois ont été une nouvelle fois mis à l'honneur pendant cette manifestation.

Cette année, 6 voyages et échanges ont pu voir le jour avec la Suède, l'Allemagne (à Camaret), l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre (photo). Plus de 60% des élèves de 4^e et de 3^e ont participé à ces échanges.

Hervé Collin, principal du Collège du Servois

— Un collège en pointe des échanges internationaux

Cette année 2016 est l'aboutissement d'un échange Erasmus auquel le Collège du Servois a activement participé. Quinze élèves ont collaboré autour d'un projet sur l'eau avec des établissements scolaires de Suède, d'Allemagne et d'Italie.

Le perfectionnement de l'anglais

et le travail collaboratif ont été de rigueur, le tout agrémenté de visites et de souvenirs inoubliables.

L'année scolaire prochaine devrait voir la mise en place d'un nouvel échange Erasmus avec l'Irlande et l'Allemagne mais aussi des traditionnels voyages en Angleterre, en Espagne et en Allemagne.

Guillaume GAST

Conseil Municipal des Jeunes

Grande nouveauté : un Conseil Municipal des Jeunes commun pour La Chapelle-en-Serval et Orry-la-Ville.

Les communes de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville sont non seulement proches géographiquement, mais également dans leur évolution historique ; elles se sont développées ensemble, et en

même temps.

Capellois et Orrygeois partagent déjà de nombreuses infrastructures : stade, desserte par autocars, collège, associations sportives et culturelles...

Pérenniser un conseil municipal pour les jeunes Capellois uniquement devenait obsolète. L'idée d'un CMJ en commun avec la commune d'Orry-la-Ville devenait évidente et nécessaire.

Nos enfants se fréquentent quotidiennement. Leurs soucis, volontés, projets et idées méritent d'être mis en commun, afin d'être encore plus forts de proposition.

— Présentation

Le Conseil Municipal des Jeunes est une assemblée de jeunes volontaires motivés pour monter des projets : soirées, animations, actions de solidarités...

— Objectif

Le conseil municipal des Jeunes a pour objectif de les initier à la vie politique et ainsi à la citoyenneté et à la démocratie. Les jeunes conseillers :

- représentent les jeunes citoyens de La Chapelle-en-Serval et d'Orry-la-Ville
- sont acteurs de la vie de leur commune, en proposant des projets d'intérêt général
- donnent leur avis sur la vie locale
- sont impliqués dans la communication de leurs actions

— Fonctionnement

Des assemblées plénières se réunissent 2 à 3 fois par an. Une assemblée plénière réunit tous les jeunes conseillers ainsi que les maires, les adjoints au maire en charge de la jeunesse et les animateurs du CMJ.

Un animateur est chargé de suivre le parcours de ces jeunes conseillers. Il les aide à être force de propositions et à développer des projets. Des outils peuvent être utilisés par les animateurs afin de mener à bien cet encadrement. Au cours de ces assemblées, les projets sont discutés et validés ou non par les conseillers. Des réunions mensuelles par groupes de projet ont lieu fois par mois minimum.

Elles se réunissent tous les mois pour :

- choisir les projets à préparer et à défendre en assemblée plénière
- préparer la présentation de ces projets en assemblée plénière
- assurer tout ce qui est nécessaire pour mener les projets à bien

— Composition

- 5 élèves capellois de l'École Élémentaire du Bois de Chênes
- 5 élèves orrygeois de l'École Élémentaire Henri Delaunay
- 4 élèves orrygeois du Collège du Servois
- 4 élèves capellois du Collège du Servois

— Agenda prévisionnel

- Octobre 2016 : Communication dans les écoles et le collège.
- Novembre 2016 : Dépôt des candidatures et élections.

— Participer

En avant pour cette nouvelle aventure ! Le CMJ t'intéresse ? Dépose ta candidature à **cmj@la-chapelle-en-serval.fr**

— Contacts

Pour La Chapelle-en-Serval :
Marion Le Maux
cmj@la-chapelle-en-serval.fr
06 89 21 66 53

Pour Orry-la-Ville :
Jean-Claude Lejeune
jean-claude.lejeune2@orange.fr

Noël des enfants

Vivement la fête de Noël le samedi 10 décembre 2016 !

Comme vous l'imaginez il est bien difficile d'obtenir quelques informations du Père Noël. Eh oui ! Ses secrets sont précieusement gardés... Mais après quelques investigations, nous avons eu vent de ses projets pour les enfants de La Chapelle-en-Serval. Il projeterait de venir rencontrer les plus petits après la projection d'un joli dessin animé suivi d'une miniboum, avec les bras chargés de cadeaux.

Et les plus grands seraient invités à s'amuser et danser lors d'une véritable après-midi discothèque !

Mais, chuuut ! N'en disons pas plus ! À bientôt dans le cahier de liaison des enfants !

L'OISE EN CLICHÉS

CONCOURS PHOTO
DU 5 SEPT.
AU 26 OCT. 2016

Nouveaux regards sur la ruralité

PARTICIPEZ SUR PHOTOS.OISE.FR

3 CATEGORIES : NATURE - PORTRAIT - ARCHITECTURE

10 ANS

OSIE

COMMISSION DE L'AMBIENT
Aire Camillienne

LES MOTS EN L'AIRE

créations

23 sept. / 23 oct. 2016

10 ANS

Animations, conférences, spectacles... dans les bibliothèques de :

Apremont • Chantilly • Coye-la-Forêt • Gouvieux
La Chapelle-en-Serval • Lamorlaye • Mortefontaine
Orry-la-Ville • Plailly • Vineuil-Saint-Firmin

La Chapelle-en-Serval

8 et 9 OCTOBRE 2016

EXPOSITION - BOURSE DE MODÉLISME

Organisé par le club Ferroviaire de Chantilly
en partenariat avec la municipalité de La Chapelle-en-Serval



Gymnase boulevard de la Riolette

10h – 18h

Restauration sur place

Entrée : 4 €

Tarif réduit 3 € de 10 à 16 ans
Gratuit pour les moins de 10 ans



www.facebook.com/cfchantilly



ACTION n°1 pour
l'OISE DES DROITS
ET DES DEVOIRS

PASS PERMIS CITOYEN

POUR BIEN DÉMARRER
DANS LA VIE

POUR TOUS LES JEUNES DE L'OISE DE 18 ET 19 ANS*

MON DROIT
Je bénéficie
d'une aide
de 600 €...
(pour financer mon
permis 16 ou 17L)

MON DEVOIR
... grâce à
70 heures
de mon temps
réglé au service d'une collectivité
ou d'une association

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR
l'Oise des droits et des devoirs sur Oise.fr

OSIE
LE DÉPARTEMENT

Aire Cantilienne

Facturation redevance incitative

— Ordures ménagères : bientôt votre facture

La Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RI) est entrée en vigueur en janvier 2016. Vous allez recevoir en septembre votre première facture par voie postale. Elle sera à régler avant la fin octobre.

— Rappel du principe

Chaque usager du service a désormais le pouvoir d'agir sur sa facture : moins il produit de déchets, plus il trie ses déchets recyclables, moins il paie.

La RIEOM se substitue à la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) que payaient les propriétaires dans leurs impôts fonciers (les locataires pouvaient se la voir répercuté par le biais des charges locatives).

L'objectif de la CCAC : réduire le volume des ordures ménagères. Inscrite dans une démarche « zéro déchet, zéro gaspillage »,

la Communauté de Communes répond aux orientations de la nouvelle loi de Transition énergétique.

Ainsi, les tonnages d'ordures ménagères ont baissé de 30 % entre 2011 et 2015. Poursuivons !

— Chiffres clés

200kg par an et par habitant : c'est l'objectif à atteindre pour les déchets ultimes (la poubelle grise), contre 234kg en 2015.

59% : c'est le pourcentage de ménages qui devraient voir leur facture baisser par rapport à la TEOM en vigueur depuis 1996.

17 fois par an et par foyer : c'est l'objectif de présentation du bac gris à la collecte (soit toutes les 3 semaines).

— Votre facture

Vous allez recevoir, courant septembre, votre facture qui correspond au 1^{er} semestre de l'année 2016 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2016).

Elle sera à régler avant le 31 octobre 2016. Plusieurs solutions

s'offrent à vous :

- par paiement sécurisé sur Internet via le site www.ccac.fr qui vous dirigera vers le site de la Direction générale des finances publiques
- par prélèvement automatique (formulaire d'adhésion à compléter accompagné de votre IBAN/RIB)
- par renvoi du TIP au centre d'encaissement de Lille
- par chèque ou en espèce au guichet du Trésor public de Chantilly

La facture reprendra les informations suivantes :

- part fixe : Elle équivaut à l'abonnement au service déchets ménagers et couvre les frais de gestion : collecte et traitement des déchets, encombrants, déchets verts, déchèteries, frais de fonctionnement... Son coût varie selon la taille du bac gris (ou des sacs rouges par exception) destiné à la collecte des ordures ménagères
- part variable : Elle est calculée en fonction de l'utilisation du service et dépend du nombre

En moyenne :



Disposant de



=

Soit une facture de
149€ (part fixe)
+ 2,96€ x 17
= 199,32€



ccac.fr
03 44 62 46 60
contact@ccac.fr
73 rue du connétable, 60500
CHANTILLY

de fois où vous présentez votre bac gris (ou sacs rouges) à la levée. Elle couvre les frais de valorisation par incinération des ordures ménagères non recyclables.

Vous recevrez votre facture avec un certain nombre de documents :

Un dépliant explicatif de votre facture, pour vous aider à bien la décrypter : le guide des déchets pour vous donner les moyens de réduire et trier vos déchets.

Un formulaire-type de demande de prélèvement automatique pour faciliter vos prochains règlements. Le règlement financier du service, expliquant les conditions de facturation du service

— IMPORTANT : déménagement/ emménagement

Si vous déménagez, il est nécessaire de clôturer votre contrat. Rien de plus simple ! Cette démarche s'effectue sur le site internet de la CCAC à l'aide d'un formulaire dédié ou par courriel. La clôture du contrat entraîne automatiquement le blocage de la puce et le bac ne sera plus collecté. Attention, si vous ne clôturez pas votre contrat, la facture restera à votre nom et vous devrez vous en acquitter.

De même, si vous emménagez au sein du territoire de l'Aire Cantilienne vous devez le signaler à la CCAC et ouvrir un contrat pour que vos poubelles soient collectées.

Pour tous renseignements concer-

nant la Redevance incitative, contacter la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne :

Crèche intercommunale

La crèche intercommunale à proximité de la gare de Chantilly/Gouvieux est en cours de construction. Initialement prévue au début de l'année 2017, l'ouverture de la structure se confirme pour la fin du mois de février.

— Acquisition

La CCAC a acquis les locaux auprès du promoteur immobilier de l'ensemble du nouveau quartier de la gare, ICF, propriétaire du foncier avec une livraison prévue fin septembre. Dès lors, les travaux d'aménagement intérieur pourront débuter. Les entreprises sont en cours de consultation et seront retenues prochainement.

— Gestion

En parallèle, la CCAC est également en cours de consultation pour confier la gestion de la crèche intercommunale par voie de délégation de service public à une entreprise spécialisée. Le gestionnaire retenu sera connu au mois de novembre. Il pourra alors recruter son personnel et faire le nécessaire pour commander les fournitures et mobiliers. Dès que les aménagements auront été réalisés, les contrôles et visites de sécurité par les services de l'État (Protection maternelle et infantile) devront valider l'ouverture de l'établissement.

— Inscription

La CCAC a choisi de démarrer les inscriptions afin d'anticiper les besoins des parents et permettre à ceux qui ne se verraient pas attribuer de place de trouver un autre moyen de garde pour leur(s) enfant(s). Les inscriptions auront lieu du lundi 17 octobre au vendredi 18 novembre 2016. Le dossier d'inscription pourra être retiré sous format papier auprès des services de la CCAC, de votre mairie, ou téléchargé sur le site internet ccac.fr, et sera à retourner à la CCAC :

- par mail à l'adresse **petite-enfance@ccac.fr**,
- en le déposant dans les locaux de la CCAC.
- par voie postale (cachet de la poste faisant foi),

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

— Comment les places seront-elles attribuées ?

Chaque demande sera examinée et se verra attribuer un nombre de points en fonction de différents critères. Les résidents de la CCAC seront prioritaires ainsi que ceux qui y paient des impôts au titre de leur activité professionnelle. L'éloignement domicile/travail sera pris en compte car beaucoup d'habitants de notre territoire travaillent à Paris ou en région parisienne. Enfin, la situation familiale ne sera pas négligée (famille monoparentale, revenus, jumeaux ou triplés...)



Conseil départemental

Pass permis citoyen

— Un dispositif innovant

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontournable pour l'emploi ou la formation. Dans cette perspective, afin de faciliter l'insertion professionnelle, mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et de créer du lien social, le Conseil départemental de l'Oise met en place une aide forfaitaire de 600 € destinée aux jeunes qui souhaitent obtenir leur permis B, en contrepartie d'une action citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

— La Chapelle-en-Serval, partenaire du Pass permis citoyen

Depuis le lancement du Pass permis citoyen, la Chapelle-en-Serval est partenaire du dispositif. Les jeunes Capellois peuvent ainsi effectuer leur contribution sociale au sein de la mairie ou de ses organismes annexes et s'impliquer dans des missions au service de la population.

— Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes âgés de 18 à 19 ans révolus (veille de la date anniversaire des 20 ans) à la date de dépôt de la candidature peuvent bénéficier de ce dispositif, en étant :

- domiciliés dans l'Oise (hors résidence universitaire),
- inscrit ou non dans une auto-école, titulaire ou non du code,

- passant leur permis de conduire (permis B) pour la première fois
- ne bénéficiant pas d'autres aides au permis de même nature.

— Qu'est-ce que la contribution citoyenne ?

La contribution citoyenne est une action bénévole à dimension sociale, solidaire, humanitaire, culturelle ou sportive dispensée au sein des services départementaux ou d'une structure à caractère associatif, communal ou intercommunal dans l'Oise et dénommés organismes d'accueil. Elle est de 70 heures.

Le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an à compter de la date d'acceptation de sa candidature par les services du Département, pour réaliser sa contribution citoyenne qui peut être fractionnée et réalisée de manière exceptionnelle dans plusieurs organismes d'accueil.

Elle doit être effectuée avant l'obtention du permis de conduire.

— Candidature

Les démarches sont à effectuer par le jeune auprès d'un organisme d'accueil de La Chapelle-en-Serval pour en arrêter les modalités (lieu, calendrier, missions) avant le dépôt de sa candidature au Conseil départemental. La commune de La Chapelle-en-Serval reste libre de son choix dans le recrutement des jeunes. Le jeune peut aussi propo-

ser une structure de son choix. Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet du Département ou peut être retiré auprès des services départementaux (cindy.mouret@oise.fr – 03 44 06 65 42 - magaly.liaud@oise.fr 03 44 10 70 32).

— Versement de l'aide financière

Sur production par le bénéficiaire de l'attestation de fin de mission délivrée par l'organisme d'accueil, le Département versera la contribution financière de 600 € allouée au titre du dispositif comme suit : soit au compte de l'auto-école si le solde du coût du permis de conduire est au moins égal à 600€, une convention vient alors lier le Département et l'auto-école qui peut avoir son siège dans l'Oise ou hors de l'Oise, soit au compte du bénéficiaire si le solde est inférieur à 600 €, sur production de l'attestation transmise par le Département dûment complétée et signée par l'auto-école et certifiant l'inscription du bénéficiaire, l'état d'avancement de la formation et faisant apparaître le coût total, le montant versé et le restant dû. Ce cas de figure concerne notamment les jeunes en conduite accompagnée ou ayant souscrit un prêt permis à 1 € et ayant réglé la totalité ou quasi-totalité du coût du permis.

Retrouvez toutes les modalités et documents à télécharger sur la page dédiée au Pass Permis Citoyen sur oise.fr.

Associations

Comité de jumelage

Le Comité de jumelage de La Chapelle-en-Serval a pour but de créer des liens avec des villes jumelles. Créé en 2015, il est à l'initiative du rapprochement entre notre commune et Schwarzach am Main, bourgade allemande d'environ 3500 habitants située en Bavière. C'est ainsi qu'une première visite de courtoisie a eu lieu en avril 2016 afin de concrétiser la signature d'un acte de jumelage.

C'est avec un grand plaisir que nous allons recevoir nos amis allemands le week-end du 7 au 9 octobre afin de leur faire apprécier notre région et de développer la coopération franco-allemande. Celle-ci s'insère notamment dans des cadres associatif (rencontres sportives, culturelles...), éducatif (partenariats entre les écoles des communes) et intergénérationnel.

D'ailleurs, un nouveau partenariat scolaire sera organisé pour les années 2016-2018 entre l'EGM (collège-lycée de Schwarzach) et le Collège du Servois dans le cadre des échanges Erasmus. Une dizaine d'élèves partiront durant ces deux prochaines années pour travailler avec leurs camarades allemands.

Le forum des associations du 3 octobre a permis d'établir un contact avec de nombreux habitants intéressés par ces initiatives. Une adhésion de 10 € par an et par famille est demandée pour participer aux différentes activités

prévues par le comité.

Pour nous contacter : **comite-jumelage@la-chapelle-en-serval.fr**

Pour le Comité de jumelage : Marion LE MAUX, présidente ; Guillaume GAST, trésorier ; Julien DESIREST, secrétaire.

ASOC



Notre ville vient de se parer aux couleurs de la Roumanie ! C'est une grande fierté pour notre commune !

Une bonne nouvelle footballis-



tique ne venant jamais seule, je porte à votre connaissance l'excellente performance de l'équipe vétérans A de l'AS Orry - La Chapelle qui après avoir remporté la coupe St LUCIEN (coupe de l'Oise vétérans) le 21 mai 2016 à Gouvieux contre Liancourt, nous avons réussi "le doublé" le 5 Juin 2016 en remportant le Championnat de l'Oise de cette même catégorie vétérans. Jamais une équipe dans l'Oise n'a réussi ceci !

Nous dédions cet exploit à notre coéquipier et ami Stéphane Dallot qui nous a quitté trop jeune au cours de cette saison des suites d'une longue maladie.

Nous préparons déjà la saison prochaine afin de réitérer cet exploit.

PEEP



L'association Peep Collège a participé pour la première fois à la fête des associations de la commune, le 5 juin dernier. Les différents jeux et la tombola ont rencontré un franc succès et nous remercions chaleureusement tous les généreux donateurs qui nous ont permis d'offrir de beaux lots aux heureux gagnants.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les bénéfices de cette journée nous permettent de lancer un tout nouveau projet au sein du Collège du Servois. En effet, avec le soutien et l'im-

plication de M. Hervé Colin, principal, et ses équipes, notre partenaire l'association capelloise Sophro-Coaching proposera des séances de sophrologie durant l'année scolaire 2016-2017. L'objectif de ce projet est d'accompagner les élèves dans leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel.

**Sophro
Coaching**

À ce titre, un premier groupe d'une quinzaine d'élèves de troisième (volontaires), pourra bénéficier de 15 séances de 45 minutes, chaque lundi à 16 h, échelonnées de novembre 2016 à avril 2017. Animées par la sophrologue de l'association, ces séances les aideront entre autres à :

- lâcher prise, se relaxer, évacuer leur tension, gérer leurs émotions
- retrouver l'estime de soi, renforcer leur confiance en eux dans leur scolarité, se projeter positivement
- mieux gérer leur stress notamment dans la perspective du brevet
- favoriser la concentration et la mémoire dans leurs apprentissages
- mieux se positionner au sein

d'un groupe

Une réunion de présentation aux élèves de troisième et à leurs parents est d'ores et déjà programmée le jeudi 29 septembre à 19h30 au collège. Nous espérons que ce projet séduira les collégiens et nous sommes convaincus qu'il leur sera bénéfique.

**Happy
Fitness**



Happy Fitness est l'association du sport avec le sourire pour toute la famille. Agréée Chèque Santé et Pass'Sports Oise, notre association vous propose des cours d'essais gratuits pendant le mois de septembre pour toutes les activités, adultes et enfants :

9 activités fitness adultes. Cours 5j/7, c'est à vous de choisir ! Cours de fitness, de Zumba®, et de Elgo dance®. Cardio et renforcement musculaire encadrés par des professeurs diplômés. Burpees, squats, avec poids ou maracas, en baskets ou en talons, il y en a pour tous les goûts ! Devenez fit tout en vous amusant dans une ambiance conviviale et pleine d'énergies positives !

Zumba® enfants de 4 mois à 12 ans, plusieurs cours selon les âges.

— Contact

Présidente et instructrice zumba bénévole : Alexandra Mezlini
06 63 36 13 93 ou **zumba**.

tilalac@gmail.com

Facebook : Happy Fitness officiel
Biblio Capelloise ALC

Biblio Capelloise ALC

Animations organisées par l'Aire Cantilienne dans toutes les bibliothèques de la CCAC



— Les mots en l'aire

Du 23 septembre au 23 octobre 2016, animations à la bibliothèque de La Chapelle-en-Serval, grande salle de la Roseraie, rue de Paris. Entrée gratuite.

Samedi 1^{er} octobre

- 16h atelier de fabrication de Didgeridoos* par l'association « toujours en avant »
- 17h initiation au Didgeridoo* par l'association « Takasouffler »
- Exposition des œuvres des élèves de « Toujours en avant »

*didgeridoo : instrument de musique des aborigènes d'Australie

Samedi 15 octobre

- 16h Concert de l'association I-Music
- Groupes Unchained et 2 Shades

@ : **bibliocapelloise@orange.fr**



TMDA



Erratum : les lieux et horaires suivants remplacent ceux indiqués dans l'annuaire des associations 2016

Bodyfitness

- Gymnase de La Chapelle-en-Serval
- lundi 20h30 - 21h30
- jeudi 19h - 20h
- samedi 11h30 - 12h30

Zumba Fitness

- Salle polyvalente de Thiers-sur-Thève
- mardi 20h30 - 21h30
- mercredi 20h30 - 21h30

Danse orientale

- Gymnase de La Chapelle-en-Serval
- samedi 9h30-10h30

Jam

- Salle polyvalente de Thiers-sur-Thève
- vendredi 20h30 - 21h30

Yoga fitness

- Gymnase de La Chapelle-en-Serval
- mardi 19h - 20h

Lady style

- Salle polyvalente de Thiers-sur-Thève
- mercredi 19h30 - 20h30

Zumbakids

- Gymnase de La Chapelle-en-Serval

- mardi 18h - 19h

Hip-hop

- Gymnase de La Chapelle-en-Serval
- jeudi 18h - 19h

Breakdance

- Gymnase de La Chapelle-en-Serval
- mercredi 19h - 20h

Comité des Fêtes

— Brocante

Le 4 Septembre 2016 a eu lieu dans notre village un événement incontournable, la brocante.

Un changement important cette année : vous avez pu choisir votre emplacement lors de votre réservation et nous espérons que cela vous a satisfait.

Nous avons à cœur de vous offrir un accueil toujours aussi chaleureux que les années précédentes. Vous avez pu vous restaurer sur place au stand tenu par M. Lefèvre et son équipe.

Le concours de la gendarmerie et de notre police municipale nous a apporté sécurité et sérénité pour la circonstance.

— Excursion

À la découverte du vieux Lille

Samedi 24 septembre, à 7h du matin, 24 participants se sont retrouvés, place de la Glorie, pour la promesse d'une folle aventure dans le Vieux Lille !

Arrivés à 9h30, sous le soleil Lillois, les aventuriers se sont dispersés par équipe de 3, road-book à la main, à pieds ou en 2CV pour un rallye découverte dans les rues pittoresques. L'objectif de cette matinée organisée par Tradi'Balade était : parcours d'énigmes, dégustations de produits locaux (chocolat, fromage, gaufrettes, bière), rencontre avec la chaleureuse population Lilloise.

À l'issue de la matinée, toutes les équipes se sont retrouvées dans un petit bar pittoresque avant d'aller déjeuner au restaurant La Chicorée. Des plats régionaux nous ont été servis et ont su ravir toutes les papilles.

En guise de digestion, une visite guidée de la cathédrale Notre Dame de la Treille nous a permis de découvrir un édifice religieux peu commun datant du XIX^e siècle.

Un quartier libre d'une heure pour tout le monde a été l'occasion de faire quelques emplettes ou de boire un dernier verre place Rihour où fourmillait une foule en tenue estivale.

Le retour en car à La Chapelle-en-Serval fut très calme ! Allez savoir

Retour sur...

pourquoi...

Tous les participants, dont certains venaient des communes alentours, étaient ravis de cette expérience.

Un grand merci à tous de nous avoir fait confiance.

Êtes-vous prêts pour une nouvelle aventure ?

Aprem'jeux

Annulation de la manifestation du 20 novembre

Le Comité des Fêtes a décidé d'annuler l'Aprem'jeux à venir. Un choix budgétaire qui les contraint à trancher dans le vif des manifestations les plus gourmandes en moyens humains et financiers.

Nous nous efforçons d'opter pour la réalisation d'événements triés sur le volet afin de vous apporter des prestations qualitatives.

Nous vous prions de nous excuser pour cette décision et espérons vous faire vibrer lors des prochaines manifestations maintenues.

Fête communale

Malgré une météo maussade et la retransmission d'un match OM/PSG, les Capellois se sont retrouvés autour de grandes tables installées par le service technique et ont pu se restaurer auprès de plusieurs stands. Le spectacle gratuit a ravi petits et grands et la soirée s'est terminée avec un DJ qui a fait danser les plus courageux sous une pluie battante !

Fête des associations



Le 5 juin, toutes les associations capelloises se sont retrouvées dans le parc de la mairie pour présenter leurs activités.

Soirée festive du 13 juillet

Le 13 juillet 2016, le parc de la mairie fut le point de convergence de diverses manifestations prévues pour l'occasion : pique-nique, départ de la retraite aux flambeaux, bal avec DJ.

Ciel grisâtre, pluie fine... Nous

avons connu des journées plus clémentes, côté météo. Mais quand le Comité des Fêtes de La Chapelle-en-Serval organise — à moins qu'une tempête ne se déclare — il assure jusqu'au bout. Des barnums, tables et bancs avaient été installés pour l'occasion par le service technique de la commune.



Le DJ déjà installé sur place annonçait l'ambiance sur fond musical soutenu, sans oublier les alléchantes odeurs de crêpes, de gâteaux, de barbe à papa et autres gourmandises variées, au stand partagé entre le Comité des Fêtes et Katya's Délices. Le pique-nique débuta timidement et les participants arrivèrent à leur gré.

Entre 19h et 21h, une foule impressionnante et effervescente occupait les lieux, profitant du climat festif en attente de la distribution de lampions aux enfants. Les lampions furent victimes de leur succès en raison d'une participation beaucoup plus importante que l'année dernière. Toutefois, une grande majorité d'enfants trouva son bonheur.

Vers 22h environ, une fois les lampions allumés, le groupe fut invité à se rassembler dans la cour

principale de la mairie, devenue à cet instant presque trop exiguë pour les très nombreuses personnes présentes pour le cortège.



Le service d'encadrement, composé des membres du Comité des Fêtes, sécurisa l'itinéraire de ce long cortège lumineux, jusqu'au stade intercommunal du SIVOM, en empruntant la piste cyclable rue du Four à Chaux. L'expédition s'étirait d'un pas cadencé vers la destination annoncée : le feu d'artifice tant espéré ! Nous rejoignîmes les Orrygeois et leurs lampions au stade où se rassemblèrent environ 600 personnes.

À 22h50, la régie son et les artificiers travaillaient de concert pour annoncer le lancement imminent du spectacle grandiose de feux et de musique.

De la première fusée éclairante jusqu'à la dernière note musicale, la féerie de 17 minutes ébahit petits et grands par ces bouquets aériens de feux multicolores synchronisés sur des rythmes connus de tous.

Le retour dans le parc de la mairie se déroula par le même chemin et la fête continua grâce au DJ qui fit

danser plusieurs générations sur des rythmes endiablés jusque tôt le matin du 14 juillet. Ainsi prirent fin les manifestations du 13 juillet 2016, vivement l'édition 2017 !

Cérémonie du 14 juillet

Ce 14 juillet sous la pluie n'a pas empêché quelques Capellois de se réunir autour du monuments aux morts de La Chapelle-en-Serval. C'est toujours avec émotion qu'est respectée la minute de silence en mémoire à nos morts pour la patrie. Cette année, Jérôme Bascher et Corry Neau, tous deux conseillers départementaux du canton de Senlis, nous ont honorés de leur présence. Tous ceux qui le souhaitaient se sont retrouvés ensuite à la salle des fêtes pour un verre de l'amitié, précédé de quelques mots du maire Daniel Dray.



Forum des associations

À La Chapelle-en-Serval, on imagine et innove de nouveaux projets pour vous rendre la vie plus facile !

Dans cette objectif, les associations capelloises et orrygeoises se sont donc réunies pour vous accueillir cette année à Orry-la-Ville afin de vous offrir un large panel d'associations au même endroit.

Un grand merci à toute l'équipe d'Orry-la-Ville qui a œuvré pour cela, à nos précieuses associations, qui ont adhéré au projet, et à vous, chers enfants, parents et grands-parents, d'être venus si nombreux découvrir et choisir votre activité culturel ou sportive favorite pour l'année à venir.

Culture

La Roseraie 1948-1983

La Roseraie est une salle municipale où vous pouvez aussi trouver notre bibliothèque, des locaux où certaines associations ont élu domicile pour pratiquer leurs activités ainsi qu'un terrain de boules. Mais connaissez-vous sa petite histoire ?

Implantée sur la RD1017 à la suite de la démocratisation de l'essor de l'automobile à la fin de la deuxième guerre mondiale, elle a longtemps été un arrêt privilégié pour les voyageurs ralliant le nord de la France depuis Paris.

La réputation de son joli jardin à la française, de son mini-golf, de son hôtel-restaurant et de sa station-service en ont fait un arrêt de choix pour les automobilistes

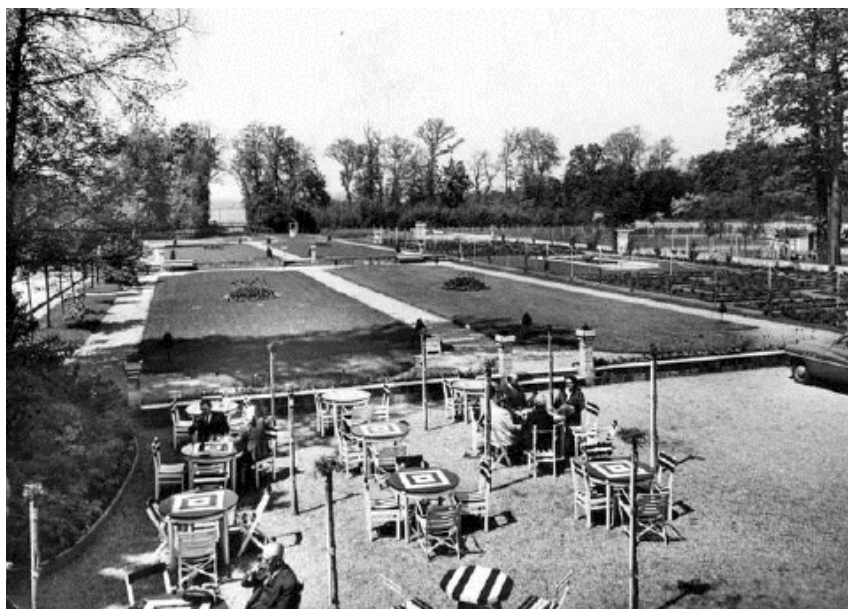


traversant notre commune.

L'ouverture de l'autoroute A1 en 1961, qui rend les déplacements plus rapides, mais surtout le changement de nos comportements et de nos façons de consommer, auront raison d'elle. Tombée en désuétude, une partie de ses

bâtiments tombant en ruine, son domaine sera vendu en parcelles.

La municipalité se portera acquéreuse d'une partie pour en faire les actuels locaux d'associations. L'hôtel sera restauré et agrandi pour en faire un petit immeuble d'habitation, et le terrain du mini-



golf et des jardins donneront naissance au lotissement de la Rose-raie en 1997.

Boîtes à livres

Nos boîtes à livres près de chez vous.

Deux boîtes à livres vont être installées dans le parc de la mairie : l'une pour les enfants et l'autre pour tout public. Le principe est simple : vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Partagez-les ! Venez les déposer dans les boîtes à livres. Vous avez une envie de lecture ? Venez fouiller dans les boîtes à livres. Et peut-être un ouvrage vous séduira. Prenez-le, c'est gratuit et sans inscription.

Lisez-le, gardez-le, offrez-le... ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans une boîte à livres.

— Je dépose un livre...

Dans la petite boîte pour les enfants et dans la plus grande pour les... plus grands ! Romans, essais, bandes dessinées ou documentaires, tous les livres sont les bienvenus. Vous n'avez qu'à les déposer dans les boîtes.

Faites partager vos émotions de lecteur en glissant un petit mot dans un ouvrage que vous avez aimé et que vous souhaitez partager.

— Je prends un livre...

Servez-vous ! C'est gratuit et pour nous tous. Il y a forcément un ouvrage qui vous attend.

Quelques conseils : les livres doivent être en assez bon état pour être lus. Les boîtes à livres ne sont pas des poubelles. N'oubliez pas que les livres sont à la vue de tous, adultes et enfants, n'y déposez pas des ouvrages réservés à un public averti !

— Pourquoi cette initiative ?

Il vous arrive de venir avec vos enfants dans le parc de la mairie ? Pendant que les enfants jouent, pourquoi ne pas en profiter pour feuilleter un livre ?

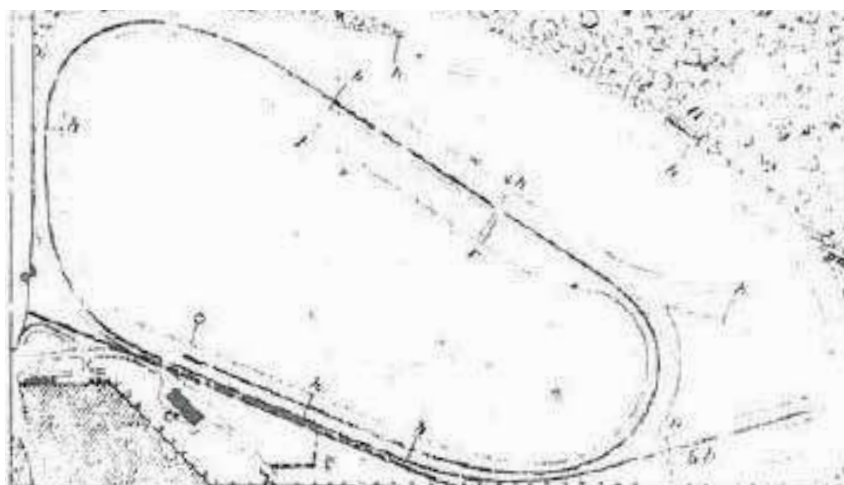
Les boîtes à livres ont été confectionnées et offertes à la commune par Marion Le Maux et Marc Ladier.



Jeux

Focus

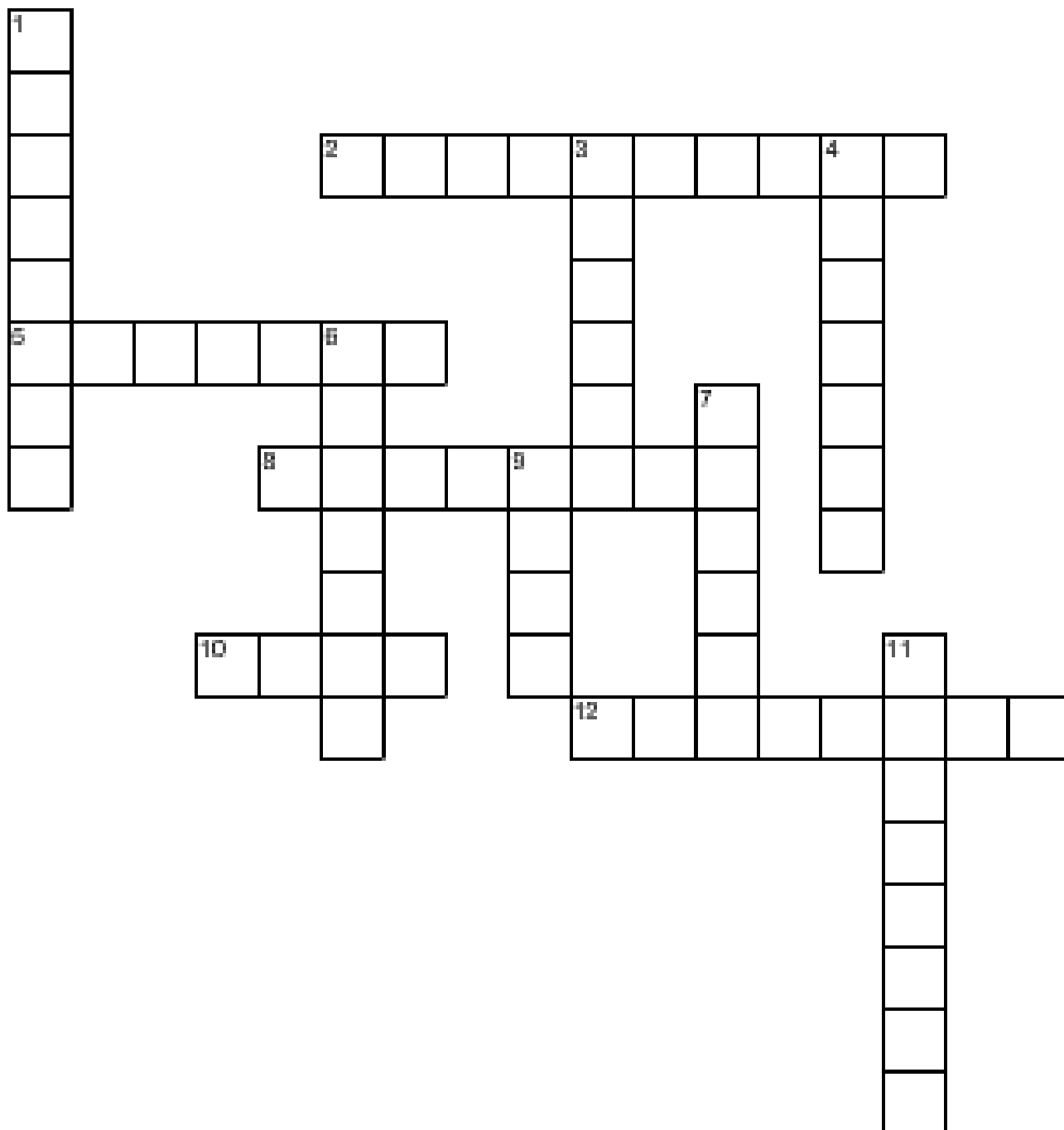
Dans le dernier numéro, il fallait reconnaître le plan de l'ancien hippodrome de Chanteclerc. Ce champ de course hippique, situé au sud est de la commune, à droite de la D1017 en entrant dans la commune par Fosses, derrière un mur de pierre toujours visible, a connu une vie très éphémère le temps de quelques courses, avant de disparaître au début du XX^e siècle.



Il reste toutefois l'expression d'un ancrage fort de l'activité équestre dans toute la vallée de la Thève et de la Nonette. Son nom apparaît encore parfois lors de course à l'hippodrome de Chantilly : « Prix de Chanteclerc 3000 m »

Et maintenant, devinez-vous où a été prise cette photo ?





Mots croisés

— Réponses du numéro précédent

Horizontalement

- 1. Papinade
- 5. Arbitre
- 8. Blessure
- 10. Transfert
- 14. Prolongation
- 15. Delaunay

Verticalement

- 2. Défenseur
- 3. Dribble
- 4. Attaquant
- 6. Transversale
- 7. Corner

- 9. Coupe
- 11. Tikitaka
- 12. Pénalty
- 13. Carton

— Nouvelles définitions : l'Allemagne

Horizontalement

- 2. Nom de la commune allemande avec laquelle nous sommes jumelés.
- 5. Région dans laquelle se trouve la commune avec laquelle nous sommes jumelés.
- 8. République ???????? d'Allemagne.
- 10. Capitale de la RFA entre 1949 et 1990.
- 12. Pays limitrophe au nord de

l'Allemagne.

Verticalement

- 1. Date de la chute du mur de Berlin : 09 ???????? 1989.
- 3. Prénom de la chancelière fédérale Madame MERKEL.
- 4. Ville de l'ouest de l'Allemagne, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.
- 6. Nom d'une région de l'ouest de l'Allemagne, qui doit son nom au Rhin qui la traverse.
- 7. Capitale actuelle de l'Allemagne.
- 9. Fleuve traversant le pays.
- 11. Mer bordant le nord-est du pays.



Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédaction Conseillers municipaux
Mise en page Grégoire Dubourg
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à
propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10h - 12h, 15h - 18h
samedi : 10h - 12h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook [LaChapelleEnServal](https://www.facebook.com/LaChapelleEnServal)
Twitter [ChapelleServal](https://twitter.com/ChapelleServal)

Abonnement par courriel

Recevez "Les Nouvelles en Serval" par courriel dès
leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un email à
magazine@la-chapelle-en-serval.fr